

Finances

Rapport annuel
2014–2015

Finances
Rapport annuel 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0502-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0503-8 (PDF : version française)

ISSN 2368-450X (édition imprimée bilingue)
ISSN 1192-3563 (PDF : version française)

10445 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Le ministre,
L'honorable Roger Melanson

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Roger Melanson
Ministère des Finances

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier 2014–2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Le sous-ministre,
Jean-Marc Dupuis

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	12
Survol et faits saillants des divisions.	13
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives	19
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	22
Annexe	23

Message du ministre

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques dans l'intérêt supérieur des Néo-Brunswickois. Le Ministère est par conséquent essentiel pour réaliser le plan gouvernemental consistant à diriger le Nouveau-Brunswick sur la voie de la création d'emplois, de l'augmentation des revenus et de la viabilité financière.

Le présent rapport annuel décrit les activités, les défis et les réalisations du ministère des Finances pour 2014–2015, et porte principalement sur la vision stratégique du Ministère et du gouvernement en tant qu'entité. Cette vision stratégique est fondée sur les quatre thèmes stratégiques suivants, qui sont au cœur du mandat du gouvernement : la création d'emplois; la responsabilité fiscale; le gouvernement intelligent; et l'aide aux familles.

L'exercice financier 2014–2015 a été marqué par les premières mesures prises par notre gouvernement pour entamer l'examen stratégique des programmes au Nouveau-Brunswick, lequel est conçu pour déceler les gains d'efficacité, le gaspillage et les économies, et pour faire progresser notre province vers l'équilibre budgétaire et la réduction des fardeaux de la dette. En outre, nos premiers budgets ordinaires et d'immobilisations ont été présentés respectivement le 17 décembre 2014 et le 31 mars 2015. Le budget d'immobilisations fait état de la mise en œuvre de l'Initiative en matière d'infrastructure stratégique de notre gouvernement, qui investira presque 600 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour créer jusqu'à 1 750 emplois par année et pour injecter 120 millions de dollars par année dans l'économie provinciale.

Le dévouement de nos employés aux activités ministérielles quotidiennes, lorsqu'ils sont affectés à des initiatives et des projets spéciaux, témoigne du professionnalisme qui caractérise le Ministère.

En ce qui concerne l'avenir, nous continuerons de chercher les possibilités d'éliminer le gaspillage et de mener nos activités de façon plus efficace, afin d'assainir nos finances. De cette façon, nous dirigeons la province vers la voie des budgets durables, créant ainsi un contexte dans lequel les Néo-Brunswickois peuvent avoir accès à des emplois et bénéficier de programmes et de services essentiels, comme les soins de santé et l'éducation.



L'honorable Roger Melanson,
Ministre des Finances

Message du sous-ministre

Le ministère des Finances, qui a été l'un des premiers à adopter le mouvement d'amélioration continue, continue de réaliser des gains d'efficacité et de réduire le gaspillage en appliquant une approche axée sur les données et les éléments de preuve, afin de mieux offrir ses services aux Néo-Brunswickois.

La période de déclaration 2014–2015 coïncide avec la quatrième année de participation du ministère des Finances à des initiatives d'amélioration continue. D'ailleurs, nous constatons encore l'incidence de ces initiatives, tant sur la gestion des dépenses que sur l'efficacité de nos processus et projets.

Au cours de la période de déclaration, le ministère des Finances a encore une fois démontré son véritable leadership à l'égard de la mise en œuvre de la vision du gouvernement, en dirigeant un grand nombre de projets et de dossiers clés, notamment l'examen stratégique des programmes, l'examen des services communs et la mise en place de deux importants systèmes d'information.

Comme il l'a fait par le passé, le ministère des Finances a continué de prêcher par l'exemple en mettant en œuvre des projets d'amélioration continue pour réduire le coût de ses activités, ce qui lui a permis de respecter ses objectifs budgétaires. En 2014–2015, le ministère des Finances a réalisé des économies de 694 000 dollars, a augmenté ses recettes et a réussi à éviter des coûts grâce à ses initiatives officialisées d'amélioration continue.

En outre, le Ministère a joué un rôle essentiel dans les activités quotidiennes du gouvernement en offrant des services de secrétariat pendant les réunions du Conseil de gestion et en coordonnant la préparation du budget principal des immobilisations et du budget principal des dépenses, présentés respectivement le 17 décembre 2014 et le 31 mars 2015.

Notre réussite repose sur le talent et le dévouement de nos employés. Le Ministère a relevé les défis que suppose sa nouvelle approche axée sur le rendement, et il continuera d'investir dans ses employés et initiatives stratégiques en vue d'atteindre ses objectifs sur le plan de l'exploitation et à l'échelle du gouvernement.



Le sous-ministre,
Jean-Marc Dupuis

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur environnement pour permettre aux Néo-Brunswickois et aux entreprises de créer des emplois grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur dévouement au travail. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le gaspillage et le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en améliorant les mesures de responsabilisation.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2014-2015, le ministère des Finances s'est concentré sur ces priorités stratégiques :

Le ministère des Finances a affiché une somme de 256 927 dollars en deçà des prévisions budgétaires en gérant son budget de façon responsable.



La Division de la politique fiscale a préparé et affiché, sur le site Web du ministère des Finances, les profils du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 associés à 49 circonscriptions électorales provinciales du Nouveau-Brunswick. Chacun des profils présente des statistiques sur les caractéristiques démographiques, familiales, sociales, culturelles et économiques, ainsi que sur les caractéristiques des ménages et du logement.



En 2014–2015, le ministère des Finances a terminé la mise en place de deux importants systèmes d'information. Dans la foulée des deux plus importantes initiatives de technologie de l'information entreprises au Ministère au cours des deux dernières décennies, le nouveau système d'information sur l'impôt foncier (Gemini) et le système administratif de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (EITC) ont été mis en place respectivement en janvier 2015 et en octobre 2014.



Publication des états financiers annuels vérifiés en date du 31 mars 2014, 60 jours avant l'élection provinciale.



Le travail soutenu d'amélioration du ministère des Finances a permis de réaliser des économies de plus de 694 000 dollars ou une augmentation des flux de trésorerie en 2014–2015.

Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Influencer les stratégies de croissance économique	Montants investis dans le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises
Responsabilité financière	Mesures
Parvenir à un budget durable	Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget des Finances
Prioriser, optimiser et améliorer les processus	Économies réalisées par le biais du perfectionnement continu
Gouvernement intelligent	Mesures
Fournir des informations opportunes en temps opportun	Disponibilité des états financiers vérifiés du GNB dans la limite des délais établis
Tirer parti de la technologie pour améliorer la prestation des services et l'accès à l'information	Nombre de nouvelles licences/nouveaux permis disponibles en ligne à SNB
Favoriser la culture des Finances pour mener l'exécution de la stratégie du GNB	Nombre total de congé de maladie payé pris au ministère des Finances

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Influencer les stratégies de croissance économique.

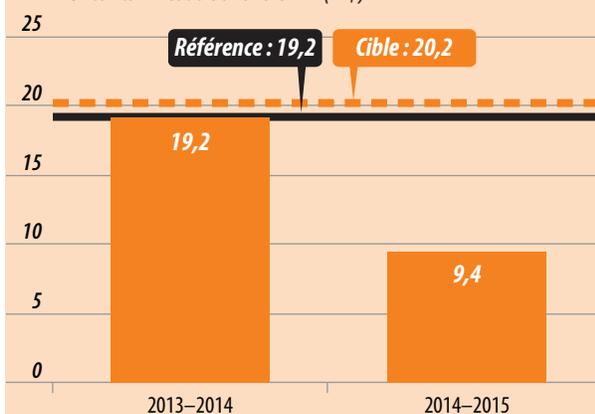
Mesure

Montants investis dans le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIPE).

Description de la mesure

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* et son règlement pour les sociétés et les sociétés de fiducie. L'exigence de payer pas moins de 75 % des salaires à des résidents du Nouveau-Brunswick a été revue à la baisse, soit 50 %, dans le cas des petites entreprises qui exportent 50 % ou plus de leurs produits et services. En outre, une dispense au prorata a été établie dans des circonstances particulières.

Montants investis dans le CIPE (M\$)



Rendement général

Due to the timing issue of when the investments are made, a precise measurement of the impact of legislative changes will not be possible until the end of the 2015-2016 financial period.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les changements étaient conçus pour donner lieu à des investissements plus importants dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Cette mesure permettait d'effectuer un suivi des investissements dans les entreprises.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Voici les améliorations apportées au programme du CIPE :

- Mise en place d'une législation pour permettre aux sociétés d'être admissibles au programme.
- Mise en place d'une législation pour permettre les Corporations et coopérative de développement économique communautaire d'être admissible au programme.
- Présentation d'une séance d'information au public.
- Élaboration d'un processus de présentation de demandes amélioré.
- Élaboration d'une structure de rapports améliorée.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Parvenir à un budget durable.

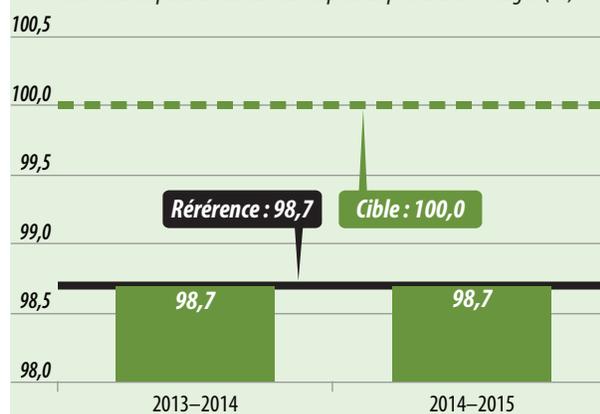
Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget des Finances.

Description de la mesure

Cette mesure vise la maîtrise et la gestion des dépenses afin de respecter le budget établi pour le ministère des Finances pour l'exercice en cours. Cette mesure comprend des réductions budgétaires associées aux objectifs de renouvellement du gouvernement, d'approvisionnement et de technologie de l'information.

Ratio des dépenses réelles aux dépenses prévues au budget (%)



Rendement général

En 2014-2015, le ministère des Finances a affiché une somme de 256 927 dollars en deçà des prévisions budgétaires.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Il faut assurer un suivi rigoureux des dépenses, de façon que le ministère des Finances ne dépasse pas son allocation budgétaire annuelle.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des économies ont été réalisées, de la façon suivante :

- Postes vacants, dont on recommande que certains soient abolis dans le cadre du processus budgétaire de 2015-2016.
- Postes vacants dotés à des classifications inférieures.
- Dépenses d'exploitation réduites en raison des économies administratives.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

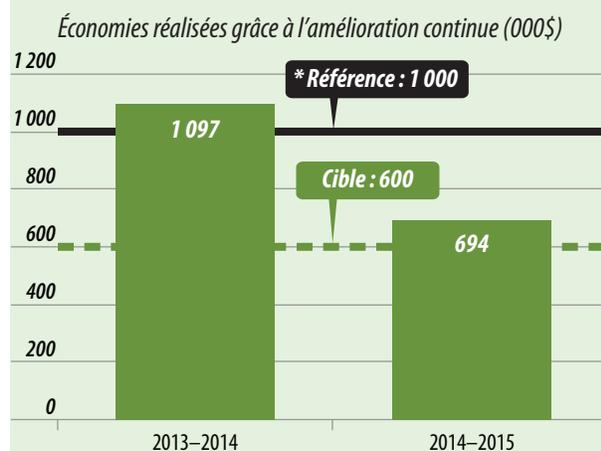
Prioriser, optimiser et améliorer les processus.

Mesure

Économies réalisées par le biais du perfectionnement continu.

Description de la mesure

Cette mesure vise des résultats en matière d'économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts essentiels et la réduction des coûts essentiels) émanant de projets Lean Six Sigma (LSS) et des efforts connexes d'amélioration continue. Cette mesure comprend toutes les activités liées à LSS, telles que les projets LSS, la chasse au gaspillage et les événements Kaizen. Cela comprend les sommes recueillies ou les flux de trésorerie augmentés par le truchement d'activités liées à LSS.



** Référence : Il y a eu deux FAP pendant la majeure partie de l'année.*

Rendement général

Les objectifs sont établis par le Bureau de la gestion stratégique, en fonction du nombre des facilitateurs de l'amélioration des processus (FAP) au Ministère, selon des économies moyennes de projet de 150 000 dollars et la capacité de chaque FAP de réaliser quatre projets. À la fin de 2014-2015, le ministère des Finances a réalisé des économies de plus de 694 000 dollars, a augmenté ses recettes et a évité des coûts grâce aux initiatives officialisées de l'amélioration continue.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Les projets entrepris afin d'éliminer et de contrôler les coûts reflètent le bon fonctionnement de nos programmes d'amélioration des processus. Cette mesure indique également une plus grande efficacité et une gestion plus intelligente.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à l'accomplissement des objectifs d'amélioration continue du Ministère :

- Congés reportés des vacances, Partie 1 — a réduit la responsabilité de report des vacances pour la Partie 1 de la fonction publique.
- Taxe sur les biens personnels désignés — a créé un processus administratif efficace permettant au Ministère de percevoir les taxes associées aux bateaux qui sont achetés à un inscrit qui n'applique pas la TVH.
- La chasse au gaspillage — nombreux projets de recherche du gaspillage qui réduisent le coût de l'emprunt et des dépenses, et évitent les coûts.
- Dossier des faillites d'entreprise — a réduit les dépenses en faisant exécuter le travail fait par un tiers organisme à des employés en poste, sans coût additionnel pour le Ministère.
- Microfiche — a réduit les dépenses et a considérablement augmenté l'efficacité en convertissant les dossiers d'impôt foncier en fichiers électroniques plutôt qu'en microfiches.
- Comptes publics, volume I — aucune économie de coûts essentiels dans le cadre de ce projet, mais rationalisation du processus de réduction du temps requis pour publier les comptes publics, volume I, ce qui respecte un engagement de publier les comptes publics, volume I, 60 jours avant la date d'élection fixée.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

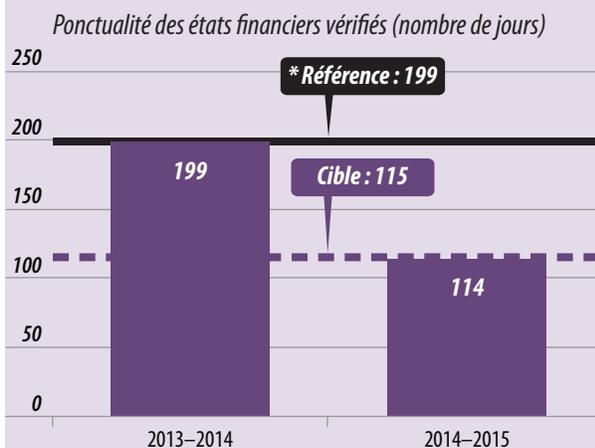
Fournir des informations opportunes en temps opportun.

Mesure

Disponibilité des états financiers vérifiés du GNB dans la limite des délais établis.

Description de la mesure

Cette mesure a permis d'effectuer un suivi de la rapidité de la préparation des états financiers vérifiés par le Bureau du Contrôleur. En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, l'exigence est le 30 septembre.



** Référence : 199 jours entre la fin des états financiers vérifiés et la fin de l'exercice financier précédent (31 mars)*

Rendement général

Les comptes publics 2013-2014, volume I ont été publiés avant la date limite cible.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Cette mesure est conforme à l'engagement de présenter les états financiers vérifiés 60 jours avant la date de l'élection.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Afin d'obtenir les résultats ciblés, une stratégie d'amélioration à long terme a été mise en évidence au cours du projet des comptes publics LSS, volume I.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

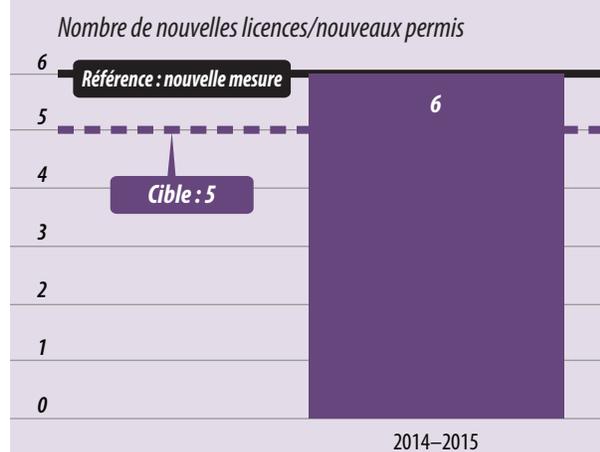
Tirer parti de la technologie pour améliorer la prestation des services et l'accès à l'information.

Mesure

Nombre de nouvelles licences/nouveaux permis administrés par le ministère des Finances disponibles en ligne à Service Nouveau-Brunswick (SNB).

Description de la mesure

Afin d'améliorer les services offerts aux contribuables, d'effectuer un traitement efficace et de réduire le délai de traitement, on a mis en place des processus de présentation de demande et de paiement en ligne.



Rendement général

Le Ministère a atteint et dépassé son objectif quant au nombre de nouveaux services en ligne mis en place.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Cette initiative prioritaire à faible coût a été mesurée pour veiller à ce que le Ministère respecte son engagement d'offrir de meilleurs services à ses clients, dans le contexte des améliorations de processus constantes.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les licences/permis suivants ont été mis en place en ligne en 2014-2015:

- Demandes de licence de détaillant d'essence et du carburant.
- Demandes de licence de détaillant de tabac.
- Demandes de licence de grossiste de tabac.
- Demandes de permis d'acheteur de groupe exempté (3).

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Favoriser la culture des Finances pour mener l'exécution de la stratégie du GNB.

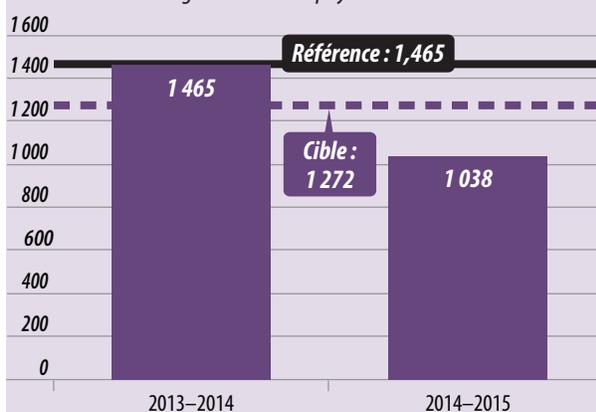
Mesure

Nombre total de congés de maladie payés pris au ministère des Finances.

Description de la mesure

Le gouvernement a établi un objectif de réduction de 20 % du recours aux congés de maladie d'ici le 31 mars 2015, dans le cas des employés des Parties 1, 2 et 3 de la fonction publique.

Nombre de congés de maladie payés



Rendement général

Le ministère des Finances a dépassé son objectif de 234 jours.

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Un absentéisme plus faible, et particulièrement une utilisation plus faible des congés de maladie, permet au gouvernement de réaliser des économies considérables et de réduire les coûts associés à la perte de productivité et au remplacement des membres du personnel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

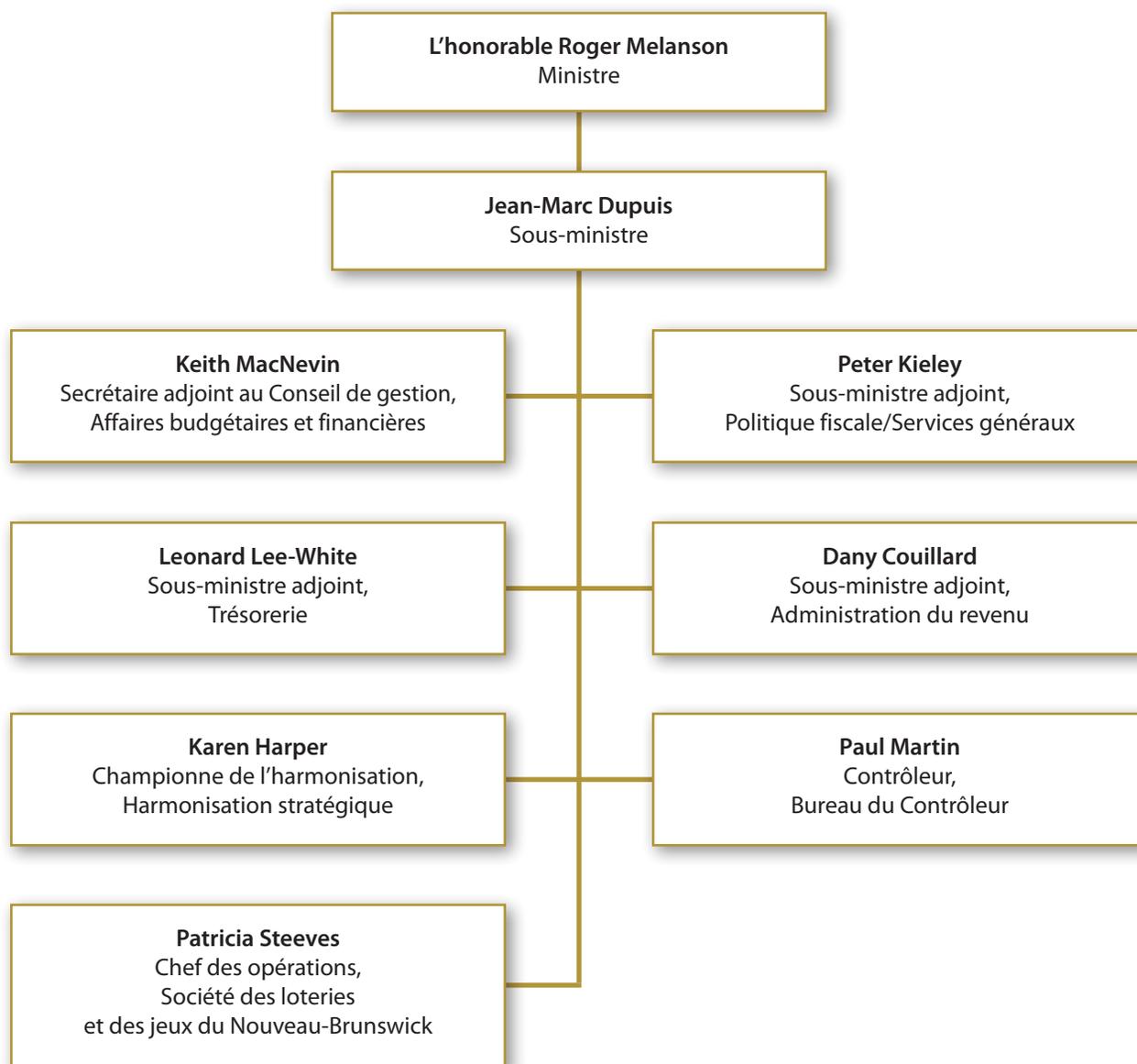
Une formation sur la gestion des présences a été donnée à tous les employés et les gestionnaires. En outre, une ressource des ressources humaines exclusive a été désignée pour surveiller l'absentéisme chez les employés.

Survol des opérations du ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement dont la mission est de gérer les finances provinciales de façon responsable, en ayant la vision de faire progresser la province vers la durabilité financière.

Chaque division et chaque direction jouent un rôle dans le flux des recettes et dépenses au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Organigramme des échelons supérieurs



Survol et faits saillants des divisions

Division des Affaires budgétaire et financière

Vue d'ensemble

La mission de la **Division des affaires budgétaires et financières** est de préconiser une utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion. Elle est rendue possible par deux domaines ministériels majeurs : la préparation du budget et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat du Conseil de gestion.

Les membres de la **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets des dépenses et dans la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près de façon continue afin de prévoir tout changement dans les prévisions fiscales et d'y réagir de façon appropriée.

Le secteur **Opérations du Conseil de gestion** fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et sert de liaison entre le Conseil et tous les autres ministères et organismes du gouvernement. Le personnel de la division consulte les ministères et les organismes sur des questions à porter à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

La division a coordonné la préparation du budget principal de Capital 2015–2016 présenté le 17 décembre 2014 et la portion des dépenses du budget principal 2015–2016 présenté le 31 mars 2015.

Des services de secrétariat ont été offerts dans le cadre d'environ 40 réunions du Conseil de gestion pendant l'année, ce qui a donné lieu à plus de 150 décisions publiées aux ministères et aux organismes gouvernementaux.

Division de la politique fiscale

Vue d'ensemble

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils d'orientation stratégique et de l'information, et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales

du gouvernement. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, de la coordination de la préparation et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques et de la surveillance et des rapports sur le rendement économique de la province. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques, et des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant des questions fiscales, les programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de la politique fiscale et des revenus** contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de l'analyse économique et statistique** assume des fonctions de planification, de surveillance et d'analyse économiques, ce qui inclut des services de soutien aux ministères et au gouvernement. La Direction offre également au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Les activités de statistique de la Direction sont menées conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours sur le budget et d'autres rapports fiscaux et économiques.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac),

impôt foncier et autres taxes. Les responsabilités de la Direction comprennent les consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et la négociation avec le gouvernement fédéral relativement aux ententes d'impositions conclues entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

La Division de la politique fiscale a préparé et affiché, dans le site Web du ministère des Finances, les profils du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 associés à 49 circonscriptions électorales provinciales du Nouveau-Brunswick. Chacun des profils présente des statistiques sur les caractéristiques démographiques, familiales, sociales, culturelles et économiques, ainsi que sur les caractéristiques des ménages et du logement.

La Direction de l'analyse économique et statistique a effectué un examen et une mise à jour de ses offres de produits statistiques, et a élargi sa portée tant à l'interne qu'au moyen du site Web du ministère des Finances.

La Direction de la politique de l'impôt a entrepris une recherche et une analyse, et a donné des conseils qui ont appuyé l'application de neuf mesures relatives aux revenus, y compris les engagements associés à la plateforme du gouvernement.

Division des services généraux

Vue d'ensemble

La **Division des services généraux** offre une gamme de services communs à environ 500 employés dans plusieurs ministères, organismes et commissions du gouvernement. La Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie, de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière.

La **Direction des services financiers** a pour mandat d'assurer que les budgets annuels soient établis conformément aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses définis dans le cadre fiscal du gouvernement. La Direction fournit des services de comptabilité, des conseils financiers, l'approvisionnement et gestion des marchés, des fonctions d'analyse et de contrôle et des services de gestion de l'actif et des risques ainsi que de production de rapports financiers.

La **Direction des ressources humaines** a pour responsabilité d'offrir des services stratégiques complets en matière de ressources humaines, dans les domaines suivants : planification des ressources et services-conseils, relations avec les employés, apprentissage et développement

organisationnel, recrutement et maintien en poste, santé et mieux-être au travail, reconnaissance des employés, formation sur les langues officielles/formation en langue seconde.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle travaille en étroite collaboration avec ses clients dans le but de mettre en œuvre et d'offrir des solutions visant à satisfaire les besoins opérationnels de ces derniers. Elle voit aussi à la maintenance continue et au soutien de plus de 60 systèmes de gestion, dont le système d'information financière du Ministère.

Faits saillants

La Division des services généraux a joué un rôle clé en soutenant la transition du gouvernement.

La Direction de la gestion et de la technologie de l'information, en partenariat avec la Division de l'administration du revenu, a mis en place un système d'impôt foncier modernisé et a un système informatisé de traitement des déclarations de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants.

Division de la trésorerie

Vue d'ensemble

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement des sociétés de la province et de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière.

La **Direction des marchés financiers** est responsable du financement à long terme et de la gestion du passif de la province et de diverses sociétés de la Couronne, de l'investissement et de la comptabilité des différents fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés, de l'émission des bons du Trésor, de la négociation et de la gestion des conventions bancaires, de l'exploitation des sociétés de financement de la Couronne, du rôle de liaison avec les agences de notation et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

Faits saillants

La Division a facilité la conversion des régimes de pension des enseignants et des membres, qui contribuera à remettre la province sur la voie de l'équilibre fiscal tout en versant des pensions sûres et intéressantes aux membres du régime et à leur famille.

Division de l'administration du revenu

Vue d'ensemble

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division de l'administration du revenu est constituée du Bureau du commissaire de l'impôt et de la Direction de la prestation des programmes.

Le **Bureau du commissaire de l'impôt** assure le respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils et l'élaboration de propositions de modifications législatives. Au sein du Bureau du commissaire de l'impôt, la Section des services de vérification et d'enquête remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements, en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, l'examen et l'assurance de la perception des impôts par l'ARC, pour le compte de la province, relèvent du mandat de la Section.

La **Direction de la prestation des programmes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences et permis relativement aux entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux revenus, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien important et de conseils d'expert en matière d'administration des programmes d'impôt.

Faits saillants

En 2014–2015, le ministère des Finances a terminé la mise en place de deux importants systèmes d'information. Dans la foulée des deux plus importantes initiatives de technologie de l'information entreprises au Ministère au cours des deux dernières décennies, le nouveau système d'information sur l'impôt foncier (Gemini) et le système administratif de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants

(EITC) ont été mis en place respectivement en janvier 2015 et en octobre 2014. Dans le cadre des deux projets, le budget et le calendrier ont été respectés.

Le Ministère a lancé une initiative sur la perception de la taxe sur les biens personnels désignés. Cette initiative visait principalement la taxe de vente harmonisée provinciale applicable aux embarcations de plaisance. En visant un objectif de recouvrement de 150 000 dollars la première année, à la fin de l'exercice 2014–2015, soit seulement six mois après la mise en œuvre, le Ministère a déjà perçu 106 000 dollars.

Le Ministère a mis en place six nouveaux processus en ligne permettant de présenter des demandes de licence et de permis. Cela permet d'offrir un meilleur service à la clientèle aux détaillants, aux grossistes et aux groupes exemptés, car ils peuvent présenter une demande et effectuer un paiement en ligne pour obtenir les licences ou les permis requis.

En raison des modifications apportées à la *Loi sur l'impôt foncier* en mai 2014 afin de moderniser le processus de la vente pour taxe, en mettant en place un processus de service substitué pour les situations dans lesquelles les propriétaires évalués sont décédés intestat ou ne peuvent être localisés, le Ministère a été en mesure de régler la situation de 66 propriétés abandonnées grâce au processus de vente pour taxe, ce qui correspond à une réduction de 596 773 dollars en impôt à recevoir. En outre, plus de 325 autres propriétés abandonnées ont été préparées et seront vendues au cours des ventes pour taxe de 2015–2016.

Division de l'harmonisation stratégique

Vue d'ensemble

La **Division de l'harmonisation stratégique** utilise des processus et des outils pour faciliter l'élaboration et l'exécution de la vision stratégique du Ministère.

La Division exerce trois fonctions distinctes :

1. Offrir une orientation et un encadrement pour l'élaboration et l'exécution du plan stratégique du Ministère.
2. Offrir un leadership et une coordination pour les initiatives législatives et stratégiques
3. Offrir une expertise en facilitation de projets dans le cadre des projets d'amélioration continue.

Faits saillants

- A assuré que les éléments nécessitant un suivi stratégique demeurent dans les limites des objectifs fixés.
- A permis la création de 36 cartes de processus au Ministère pour documenter et améliorer les processus normalisés.

- A donné une formation sur la recherche du gaspillage à 64 employés du ministère des Finances pour mettre en évidence et éliminer les activités inutiles et sans valeur ajoutée, afin d'augmenter les économies et l'efficacité.
- A coordonné 15 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et 70 mémoires au Conseil exécutif.

Principaux indicateurs de rendement

- A surpassé l'objectif de dollars économisés pour l'amélioration continue (objectif : 600 000 \$, montant réel : 694 000 \$).
- A surpassé l'objectif poussé du nombre d'employés ayant reçu la formation sur la recherche du gaspillage (objectif : 50 employés du ministère des Finances; objectif poussé : 60, nombre réel : 64 employés du ministère des Finances).
- Toute les activités législatives a été menée dans les limites du calendrier (ce qui comprend la législation, les mémoires au Conseil exécutif et les breffages pour les travaux de la chambre).

Bureau du Contrôleur

Vue d'ensemble

Le **Bureau du Contrôleur** joue un rôle directeur dans les services de comptabilité et de vérification interne offerts à divers organismes gouvernementaux afin d'encourager une gestion efficace des ressources du gouvernement.

Le **contrôleur** est le directeur des services comptables et de la vérification interne de la province du Nouveau-Brunswick. Le contrôleur relève du sous-ministre des Finances et doit, en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les transactions comptables reliées aux activités opérationnelles du Fonds consolidé de la province et rédiger des rapports sur les résultats de celles-ci pour le compte du ministre des Finances;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et réglementations.

Le Bureau du Contrôleur est divisé en trois sections : les Services administratifs, les Services comptables et les Services de vérification et de consultation.

La **Section des services administratifs** du Bureau du Contrôleur se compose du contrôleur et du soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités qui sont conférées au contrôleur par la loi. De plus, elle fournit au Bureau un appui en matière de secrétariat et de classement.

La principale responsabilité de la **Section des services de comptabilité** du Bureau du Contrôleur est la préparation des états financiers annuels de la province, notamment la publication de l'ensemble des volumes des comptes publics et de renseignements supplémentaires sur le site Web.

Les Services comptables fournissent des conseils en comptabilité aux ministères, au personnel du Conseil de gestion et aux organismes gouvernementaux; l'interprétation des normes comptables émergentes et de leurs répercussions sur la province; de l'information sur les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick; et assurent le fonctionnement et la maintenance du système d'information financière du gouvernement.

La **Section des services de vérification et de consultation** du Bureau du Contrôleur assiste le gouvernement dans sa gestion des ressources publiques au moyen de divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi que dans l'identification de possibilités d'efficacités et d'économies opérationnelles à la demande des ministères et des organismes centraux. Les types d'examen d'assurance incluent : vérifications financières, vérifications de la conformité, vérifications du système d'information, examens des activités opérationnelles (examens du rendement) et en matière de juricomptabilité. Les services de consultation comprennent les conseils et la consultation liés à l'évaluation, à l'analyse, à l'incidence et à l'atténuation des risques à l'échelle de divers projets, secteurs de programme et ministères.

Faits saillants

- Rapports annuels sur les comptes publics, volumes I et II.
- Rapports publics annuels sur les déplacements des cadres.
- Assistance aux services communs et aux projets d'examen stratégique.
- Accueil dans le cadre de la 35e Conférence annuelle des contrôleurs fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- Accueil de l'Assemblée annuelle des contrôleurs, provinces de l'Atlantique.
- Présentation d'un exposé au chapitre de Fredericton de l'Institut de la gestion financière (transferts gouvernementaux).
- Présentation d'un exposé dans le cadre de l'atelier sur la gestion du secteur public canadien (réformes des pensions).
- Présentation d'un exposé dans le cadre de la conférence sur le secteur public 2014 de CPA Canada (Régimes de pension à risques partagés – Incidences des risques et questions comptables).

Principaux indicateurs de rendement

- Publication des états financiers annuels vérifiés en date du 31 mars 2014, 60 jours avant l'élection provinciale — publiés 61 jours à l'avance.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Vue d'ensemble

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une petite société d'État faisant partie du Ministère. Ses objectifs sont d'élaborer, d'organiser, de mettre en place et d'appliquer des systèmes de loterie au nom de la province, conformément au *Code criminel* (Canada) et à la *Loi sur la réglementation des jeux* et son règlement, afin de veiller à ce que les recettes de jeu provinciales proviennent d'activités de jeu qui sont menées de façon responsable et intègre, et d'exécuter les opérations quotidiennes de la Société. La SLJNB exerce son autorité de plusieurs façons : elle agit à titre d'actionnaire néobrunswickois de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA), gère la relation d'affaires avec la SLA et reçoit, supervise, vérifie et analyse les rapports financiers et opérationnels de la SLA; elle supervise les opérations de casino dans le cadre d'une entente de fournisseur de services (EFS) conclue avec les exploitants de casino, le manuel des normes, des politiques et des procédures des casinos (NPPC), et la réglementation sur les casinos prise en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*; et gère la relation avec les exploitants de casino et reçoit, supervise, vérifie et analyse les opérations et les rapports financiers des casinos. En outre, la SLJNB agit à titre d'agent de liaison en ce qui concerne les ententes de partage fiscal et sur le jeu conclues avec les Premières Nations.

Faits saillants

La direction a géré la mise en place d'un nouvel établissement de jeu au sein de la Première Nation des Malécites de Madawaska.

En partenariat avec le ministère de la Santé, la direction a émis une demande de propositions (DP) et a géré l'approvisionnement et la mise en œuvre d'une étude sur la prévalence du jeu.

La direction a supervisé et géré la relation avec les fournisseurs de services de jeu, qui représente environ 142 millions de dollars de recettes de jeu chaque année.

Principaux indicateurs de rendement

- La TVH est remise au moment opportun.
- Les paiements sont effectués aux Premières Nations au moment opportun.

Information financière

	Budget (000\$)	Actual (000\$)
Services personnels	13 885,0	12 639,3
Autres services	5 507,4	6 852,5
Matériel et fournitures	224,1	106,7
Biens et matériel	345,1	201,0
Contributions et subventions	37,0	2,5
Frais de la dette et autres	100,0	39,6
TOTAL	20 098,6	19 841,6

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2014-2015 du ministère des Finances.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2014	2013
Permanent	175	184
Temporaire	12	17
Total	187	201

Le Ministère a annoncé 13 concours, soit six concours publics et sept concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a fait les nominations suivantes en utilisant des processus autres que les concours pour établir le mérite des candidats :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 2, 3 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	6
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	3
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances ni auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
5 Chap. 12	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-12.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications de la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> permettront d'imposer des conditions plus sévères pour les licences de vendeur de tabac dans les situations où des violations de la Loi se sont produites. De plus, les modifications prévoient la mise en œuvre d'un processus d'examen officiel qui sera offert aux entreprises et aux particuliers lorsque des mesures sont prises relativement à leur demande ou à leur licence.
30 Chap. 14	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-14.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications apportées à la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> permettront au Ministère de simplifier le formulaire de demande relatif à la vente au détail de tabac et faciliteront également la transition des demandes papier aux demandes électroniques. De plus, à la suite de ces modifications, les articles sur la durée que les détaillants et les grossistes de tabac doivent conserver les dossiers seront abrogés. Ainsi, les limites de temps pour la tenue des dossiers seront regroupées dans la <i>Loi sur l'administration du revenu</i> .
31 Chap. 15	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-15.pdf	Le 21 mai 2014	Ces modifications sont nécessaires pour réduire les obligations réglementaires. La réduction sera obtenue grâce au retrait de plusieurs paragraphes du Règlement général (Règlement 82-81) qui traitent des responsabilités supplémentaires des titulaires de permis de marquage du carburant. De plus, les modifications faciliteront le regroupement et la simplification de certaines parties des exigences relatives à la tenue de registres..
32 Chap. 16	<i>Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-16.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications à la <i>Loi sur l'administration du revenu</i> simplifieront l'administration grâce à la consolidation, à la modernisation et à l'utilisation plus efficace de la délégation de pouvoirs. De plus, les modifications accorderont au ministre, au sous-ministre et au commissaire de l'impôt provincial le pouvoir de désigner certaines personnes afin d'exercer des fonctions précises qui sont exigées par la Loi.
33 Chap. 17	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-17.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications prévoient aussi le recours à un mécanisme de signification indirecte dans le cas où le Ministère aurait épuisé tous les autres moyens raisonnables de signifier un avis au propriétaire enregistré d'un bien faisant l'objet d'un arriéré important.
39 Chap. 20	<i>Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-20.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications proposées stimuleront le développement économique grâce à un investissement accru dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick et amélioreront la compétitivité de ces dernières.
51 Chap. 27	<i>Loi concernant les pensions des députés</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-27.pdf	Le 21 mai 2014	Cette loi décrit les changements nécessaires pour assurer que les membres de l'Assemblée législative bénéficient d'un régime de pensions sûr et durable pour les membres du régime et abordable pour les contribuables.
57 Chap. 33	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-33.pdf	Le 21 mai 2014	Ces modifications sont nécessaires pour faciliter l'élimination des formulaires désuets du Règlement général. La suppression de ces formulaires du Règlement général permettra de moderniser ce dernier. De plus, les modifications permettront de régler une échappatoire qui existe actuellement. Cette échappatoire permet aux institutions financières de minimiser leurs dettes fiscales en tirant parti du moment où diverses transactions sont effectuées.

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
63 Chap. 39	<i>Loi supplémentaire de 2012–2013 (1) portant affectation de crédits</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-39.pdf	Le 21 mai 2014	La <i>Loi supplémentaire de 2012–2013 portant affectation de crédits, volume 1</i> vise à obtenir l'autorisation législative relative aux deniers dépensés au cours de l'exercice 2012–2013. Trois ministères ont eu besoin d'un financement additionnel en 2012–2013.
69 Chap. 45	<i>Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-45.pdf	Le 21 mai 2014	Les modifications à la <i>Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises</i> permettront d'instaurer un nouveau programme d'incitatif fiscal lié au Fonds d'investissement pour le développement économique communautaire afin que les gens des collectivités puissent mettre des ressources en commun et continuer à faire fructifier les fonds pour dépenses en capital au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement améliorera davantage le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises afin que les personnes, les sociétés et les fiducies investisseuses puissent obtenir un crédit d'impôt sur le revenu non remboursable d'un montant équivalant à l'investissement en question quand elles investissent dans un fonds enregistré pour le développement économique communautaire.
85 Chap. 61	<i>Loi sur le régime de pension des enseignants</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-61.pdf	Le 21 mai 2014	Cette loi décrit les changements nécessaires pour assurer que les membres visés par la <i>Loi sur le régime de pension des enseignants</i> bénéficient d'un régime de pensions sûr et durable pour les membres et abordable pour les contribuables et les enseignants.
87 Chap. 63	<i>Loi sur la transparence et la responsabilisation financières</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-63.pdf	Le 21 mai 2014	Une nouvelle <i>Loi sur la transparence et la responsabilisation financières</i> faisait état d'un certain nombre d'importants engagements gouvernementaux améliorant la responsabilisation financière, la transparence et la gestion responsable des finances de la province. La Loi veille à ce que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour retourner à une situation de budgets équilibrés durables. Elle veille également à ce que des plans financiers pluriannuels soient requis avec le budget annuel et que soit faite la publication opportune des états financiers vérifiés au cours d'une année d'élection fixée. En outre, les propositions législatives présentées dans la Loi offrent le moyen de rehausser la transparence et la responsabilisation liées aux engagements électoraux, en exigeant que les partis politiques enregistrés publient et présentent des estimations de coûts pour leurs promesses électorales. Chaque parti politique enregistré devra respecter cette obligation pour avoir droit à son allocation annuelle en vertu de la Loi sur le financement de l'activité politique.
89 Chap. 65	<i>Loi sur les emprunts de 2014</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-65.pdf	Le 21 mai 2014	L'objectif de ce projet de loi est d'établir une autorisation, en vertu de l'article 4 de la <i>Loi sur les prêts de la province</i> , permettant au lieutenant-gouverneur en conseil de recueillir des sommes d'argent n'excédant pas huit cents millions de dollars en tout.
91 Chap. 67	<i>Loi de 2014-2015 portant affectation de crédits 2014-2015</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-67.pdf	Le 21 mai 2014	Ce projet de loi ferme le budget principal des dépenses et le budget de capital présentés par le gouvernement.
2 Chap. 69	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-69.pdf	Le 19 décembre 2014	Les modifications proposées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> mettront en application la réduction du taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises qui a été annoncée le 8 octobre 2014. À compter du 1er janvier 2015, le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises du Nouveau-Brunswick diminuera, passant de 4,5 % à 4 %.

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
5 Chap. 71	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-71.pdf	Le 19 décembre 2014	Annuler les réductions d'impôt foncier provinciales pour les entreprises. À compter du 1er janvier 2015, le taux d'impôt foncier provincial applicable aux propriétés non résidentielles a été ramené au taux en vigueur en 2012 et a été établi à 2,1860 dollars par tranche de 100 dollars d'évaluation.
14 Chap. 6	<i>Loi visant à assurer la gouvernance responsable</i> http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2015/Chap-6.pdf	Le 27 mars 2015	À abroger : – <i>Loi sur la protection des contribuables</i> – <i>Loi sur la transparence et la responsabilisation financières</i> – <i>Fonds de stabilisation financière</i> – <i>Loi sur la garantie du financement des soins de santé et</i> – <i>Articles de la Loi sur l'Assemblée législative</i>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le Plan sur les langues officielles du ministère des Finances a été élaboré en fonction du Plan sur les langues officielles présenté en 2011. Ces plans font partie d'une initiative visant à faire progresser le statut des langues officielles et à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour remplir les obligations prévues par la <i>Loi sur les langues officielles</i> d'ici à 2013. La très grande majorité des objectifs ont été atteints au cours des exercices précédents et les axes prioritaires suivants représentaient principalement des efforts de renforcement.
Axe 1	Les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service d'égalité de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province. Objectif : Tenir et mettre à jour les profils linguistiques adéquats. Stratégie : Les profils linguistiques ont tous été actualisés et tenus à jour régulièrement pour s'assurer que les exigences linguistiques établies dans chaque unité de travail répondaient aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.
Axe 2	Environnement et cadre qui encouragent tous les employés à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail. Objectif : Les services au personnel et les autres services destinés aux employés doivent être disponibles dans les deux langues officielles et fournis dans la langue officielle choisie par l'employé. Stratégie : On a demandé à tous les nouveaux employés, y compris ceux responsables de la prestation des services généraux, d'exécuter le module iLearn sur la langue de travail. Un guide provisoire d'orientation des employés, bilingue et accessible en ligne, comprend une section sur l'importance des langues officielles.
Axe 3	Moyens stratégiques pour s'assurer que les politiques et les programmes gouvernementaux nouveaux et révisés ont tenu compte des réalités des collectivités de langue officielle de la province. Voici certains des efforts continus du Ministère fournis pour promouvoir les langues officielles : – S'assurer que les langues officielles sont un des éléments clés pris en compte dans l'élaboration des politiques internes et externes. – S'assurer que les communications écrites et verbales faites aux employés étaient offertes dans les deux langues et au même moment. – Mener les réunions d'examen du rendement dans la langue de choix de l'employé. – Promotion continue des langues officielles dans les diverses activités de formation ou de tout le personnel.
Axe 4	Les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la Loi, des politiques et des règlements de même que des obligations de la province en matière de langues officielles. Objectif : Veiller à ce que le processus d'examen du rendement des employés comprenne un examen des obligations gouvernementales à l'égard des langues officielles. Stratégie : Veiller à ce que les gestionnaires comprennent que tous les examens de rendement devaient tenir compte de l'application adéquate des politiques sur les langues officielles.
Conclusion	Le Ministère a assuré la promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients, dans la langue de leur choix. Au cours de ce dernier exercice, le Ministère a reçu une plainte relative aux langues officielles non fondée, qui a fait l'objet d'un examen interne.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Total	Adoptée
Ministère des Finances — Système d'impôt foncier (2011) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2011V2/agrepe.pdf Chapitre 3, pages 85 et 86	2	2
Ministère des Finances — Système d'impôt foncier (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V1/AGrepe.pdf Chapitre 3, pages 78 à 81 et 90 à 91	7	7
Ministère des Finances — Système d'impôt foncier (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepe.pdf Chapitre 4, pages 91 à 94	5	5
Ministère des Finances — Recouvrement des créances (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepe.pdf Chapitre 5, pages 213 à 217	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établit annuellement un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Finances n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2014–2015.

Annexe

Tableau 1 : Services de vérification et d'enquête

Volumes d'activité pour 2014–2015	
Activité de programme ou service	Volume de cession
Vérifications	655
Examens et inspections de la conformité	185
Enquêtes	515
Visites d'information	230
Élimination des retours délinquants	49
Oppositions ou appels	3
Remboursements	36
Pénalités administratives	124
Poursuites et contrôles routiers	44
Total partiel	1 841
Avertissements et amendes	16
Examen des vérifications d'autres instances	397
Volume total	2 254

Tableau 2 : Services des programmes

Le tableau suivant fournit les activités de 2014–2015 et les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division de l'administration du revenu.

Volumes d'activité pour 2014–2015		
Programme ou service	Volume (nombre)	Montant (000\$)
Paiements de la taxe sur le capital des corporations financières	210	31 833
Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	24	3 125
Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	1 550	257 206
Remboursements des taxes sur les carburants	2 532	26 335
Remboursements de la taxe de vente harmonisée	88	5 148
Programme d'aide pour l'énergie domestique	45 888	4 588
Dégrèvement d'impôt foncier pour personnes à faible revenu (de janvier à décembre 2014)	28 170	7 100
Prestation pour personnes âgées à faible revenu	40 983	16 393
Programme d'aide relatif à la sclérose en plaques	1	2,5
Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	10 040	21 527
Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	58 045	17 246
Remboursements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	180	92
Certificats d'impôt foncier	18 089	424
Paiements de l'impôt foncier	640 429	845 753
Remboursements de l'impôt foncier	7 530	14 098
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	83	15
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	60	4 450
Taxe sur les biens personnels désignés	48	106
Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	266	151 246
Remboursements de la taxe sur le tabac	587	16 989

